

Berne, le 01.07.2020

COFIL-P-7

Appel à projet pour Diversité, inclusion et égalité des chances (équité) dans le développement des hautes écoles 2021-2024 » : instructions pour le dépôt des dossiers

Doc. 13/20

swissuniversities

Effingerstrasse 15

Case Postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Appel à projets

P-7 Diversité, inclusion et égalité des chances (équité) dans le développement des hautes écoles 2021-2024

Instructions pour le dépôt des dossiers

La présente notice pour la remise des demandes s'applique sous réserve des décisions des organes compétents (décision de financement du Conseil universitaire suisse en novembre et décisions budgétaires parlementaires).

Les demandes doivent être conformes aux spécifications de l'appel à projet et être soumises à l'aide du [formulaire de demande](#). Un formulaire Excel (pour [projet individuel](#) ou [plusieurs projets](#)) est également disponible comme outil de travail ainsi qu'un [modèle d'action](#).

Sommaire

- 1. Objectifs généraux**
- 2. Projets – Principes et domaines d'action**
- 3. Appel à projets**
- 4. Critères d'évaluation**
- 5. Modalités de financement**
- 6. Contact**

1. Objectifs généraux

Le programme « P-7 Diversité, inclusion et égalité des chances (équité) dans le développement des hautes écoles 2021-2024 » vise un approfondissement de l'intégration de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité des chances (DIC) dans les processus centraux et dans le développement des hautes écoles.

Le programme poursuit un objectif général ainsi que trois objectifs partiels :

Promotion, pratique et adoption de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité des chances (DIC) en tant que ressources et indicateurs pour le développement des hautes écoles.

1. Ancrage structurel des principes DIC dans le développement organisationnel et professionnel
2. Intégration des principes DIC dans l'enseignement (formation initiale et continue), la recherche et le développement
3. Mise en commun des ressources et du savoir-faire en matière de DIC entre les hautes écoles

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme soutient des coopérations innovantes entre différentes hautes écoles et différents types de haute école, ainsi que des projets individuels innovants à transférabilité élevée, participant activement à remplir l'objectif 3 (échanges dans le forum). Ce sont en particulier les projets présentant un haut niveau de visibilité, un fort potentiel d'innovation et une grande synergie qui bénéficieront d'une aide. Le soutien s'adresse à des projets innovants ne pouvant être financés dans le cadre des programmes d'aide existants.¹

Ce programme est financé dans le cadre des [contributions liées à des projets](#) de la Confédération 2021-2024. Des informations plus détaillées sur les programmes actuellement en cours sont disponibles sur swissuniversities.ch.

2. Projets – Principes et domaines d'action

Les projets sont établis dans le respect de l'objectif général du programme et en fonction des besoins et des stratégies propres à chaque haute école / institution (institutions éligibles : HEU, HES, HEP en coopération, IHEID, HEFSM, etc.). Le programme inclut deux niveaux de projets. Un soutien sera apporté, d'une part, à la participation à des activités, des processus de réflexion et des échanges dans le cadre d'un « Forum » global du programme, au titre d'un volet « Synthèse et synergies ». D'autre part, les projets bénéficieront d'une aide au titre du volet « Développement et innovation » s'ils font état d'un potentiel élevé d'innovation et de transfert.

Principes

En vue de satisfaire à l'objectif général, les hautes écoles élaborent leurs projets seules (*projets individuels*) ou conjointement avec au moins deux autres hautes écoles (de type différent ou identique) partenaires (*coopération*). Les hautes écoles pédagogiques intégrées dans une haute école spécialisée sont considérées comme des partenaires de projet indépendants. Deux appels à projets sont prévus, afin de ménager suffisamment de temps pour la conception des thèmes et la mise sur pied des coopérations.

Le premier appel à projet vise à soutenir les projets relevant de l'initiative « Forum », destinés à remplir l'objectif partiel numéro 3. Le Forum permettra la mise en œuvre des activités d'échange entre hautes écoles différentes (ou de différents types) et des activités globales du programme concernant et visant à favoriser la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances (DIC). De nouvelles formes d'échange numériques seront utilisées au même titre que des dialogues aux formats traditionnels. Le Forum constitue en lui-même un projet établi par le programme P-7. Un montant spécifique y est donc réservé (CHF 250'000.-). La constitution de la structure et des contenus du Forum s'effectue selon une approche participative. Toutes les hautes écoles participant au programme contribuent activement à au moins un groupe de travail thématique (ou sous une autre forme) et prévoient d'engager des ressources appropriées à cette fin. La coordination du projet

¹ Les prolongations / le renouvellement de subsides pour des projets financés pendant la période 2017-2020 sont en principe possibles. La demande de poursuite d'un projet ne peut être examinée en vue d'un soutien financier éventuel que si elle présente une composante innovante par rapport à la période 2017-2020 (transfert des mesures à une nouvelle HE ou à un nouveau type de HE).

« Forum » sera assurée selon toute vraisemblance par le projet « Think Tank Gender & Diversity » actuellement en cours. Tous les autres projets soumis dans le cadre du programme P-7 sont sélectionnés dans le cadre d'une procédure compétitive.

Domaines d'action

Les projets de coopération prennent en compte au moins l'un des domaines d'action suivants, définis dans le programme et liés à l'organisation des hautes écoles, aux ressources humaines, à l'enseignement et à la recherche :

- DIC dans les stratégies, les structures et les processus
- Approfondissement des compétences en matière de DIC pour différentes actrices et acteurs dans les hautes écoles
- DIC dans la formation initiale et continue (enseignement)
- DIC dans la recherche et le développement (innovation)

3. Appel à projets

Calendrier

Fin juin 2020 / mai 2021	Lancement de l'appel à projets n° 1 / n° 2
9 octobre 2020 / tbd 2021	Déla
Octobre 2020 / Novembre 2021	Evaluation, décision et communication par le comité de pilotage COPIL P-7 de swissuniversities
Dès janvier 2021 / 2022	Début de l'implémentation des projets sélectionnés

Exigences formelles

Forme	Le dossier est rempli à l'aide du formulaire officiel pour la soumission des demandes de projets ² . Il contient un résumé en allemand et en français ou en anglais. Le dossier doit être transmis au format électronique PDF et sous forme de document Word. Si souhaité, le budget peut également être soumis en format Excel.
Langue	La demande de projet peut être transmise en français, allemand ou anglais.
Taille	Le dossier comprend un maximum de 15 pages (annexes non comprises).
Signature	Le dossier présente les signatures des rectrices/recteurs respectivement des directrices/directeurs au plus haut niveau hiérarchique de chaque haute école impliquée. Les demandes ne comportant que les signatures des rectrices/recteurs des écoles membres (Teilschulen) ne sont pas acceptées.
Leading House	Les projets de coopération déclarent une « Leading House » au niveau administratif. <u>Remarque</u> Il s'agit ici de désigner une haute école responsable des aspects financiers vis-à-vis de swissuniversities, respectivement du SEFRI. swissuniversities verse les ressources financières à la « Leading House », qui est responsable :

² Voir annexes

	<ol style="list-style-type: none">1. de la répartition des fonds entre les différents partenaires,2. de la transmission à swissuniversities des données nécessaires au reporting à l'intention du SEFRI.
Envoi du dossier	La demande de projet est à envoyer avant le vendredi 9 octobre 2020 (inclus) par e-mail aux deux adresses ci-dessous : gabriela.obexer@swissuniversities.ch , catherine.vesy@swissuniversities.ch

Procédure de sélection

Evaluation	Les projets sont évalués par 6-8 expert-e-s externes, nommé-e-s par le COPIL P-7.
Décision	Les décisions sont prises par le comité de pilotage COPIL P-7 ³ sur la base des évaluations formulées par les expert-e-s externes.
Communication	Les responsables de projet sont informé-e-s de la décision relative à leur demande. Aucune procédure de recours n'est prévue. Le réexamen d'une demande de projet est exclu.

4. Critères d'évaluation

Les projets individuels et projets de coopération sont évalués sur la base des critères d'évaluation formulés ci-dessous :

Prérequis (en cas de non-respect, le projet est rejeté) : Les projets déposés...

-
- ... ont été élaborés (conjointement) par une à X hautes écoles (de même type ou de type différent) et comportent une description de l'organisation du projet (instance responsable, direction de projet – joindre CV –, collaboratrices et collaborateurs, partenariats).
 - ... s'inscrivent dans la continuité d'un Plan d'action Égalité des chances pour 2021-2024, dans le cas d'une haute école ayant participé au programme P-7 2017-20 au titre du module A (joindre déclaration d'intention de la direction de la haute école) et comportent une description des mesures jugées fructueuses dans le rapport final 2017-20.
 - ... s'engagent à participer aux activités communes du programme afin de remplir l'objectif partiel numéro 3 (participation active au projet « Forum »). Tous les projets sont tenus de participer au projet commun « Forum » (le formulaire de demande comporte une question concernant les modalités concrètes de cette participation).
 - ... prennent en compte au moins l'un des trois domaines d'action.
 - ... prennent en compte, en vue des objectifs fixés, les aspects liés à la diversité (voir Check-list Diversity).
-

³ La composition du COPIL P-7 de swissuniversities peut être consultée ici : <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/egalite-des-chances/p-7-egalite-des-chances-et-developpement-des-he>

Critères de contenu : Les projets déposés...

... décrivent les besoins d'action, en tenant compte des connaissances issues de la recherche (des publications de référence sont citées) et des résultats des programmes fédéraux antérieurs.

... décrivent leur degré d'innovation méthodologique et/ou en matière de contenus (en fonction de l'expérience propre de la haute école).

... définissent des objectifs spécifiques et des indicateurs d'impact.

... présentent un calendrier contenant les étapes importantes.

... intègrent des mesures transférables entre différentes hautes écoles, filières d'études, etc. Sont aussi possibles des projets de transfert dans lesquels une initiative existante est appliquée dans une haute école différente.

... indiquent quelle sera leur durabilité après 2024.

La dimension suivante est également **souhaitée** pour les projets :

Caractère transversal des projets : Le projet

- repose sur une collaboration entre deux ou plusieurs hautes écoles ou établissements (Teilschulen) (dans un domaine défini), ou
- repose sur une collaboration de deux ou de plusieurs domaines ou départements d'une seule ou de plusieurs hautes écoles, ou
- couvre l'entier des domaines HEU, HES ou HEP, ou
- fait preuve d'un rayonnement national (dans un domaine) (p.ex. deux régions linguistiques, participation de nombreuses institutions dans le domaine concerné).

5. Modalités de financement

Un plafond de 200'000.- CHF est défini pour chaque projet (montant total des fonds fédéraux demandés, projet Forum excepté) ; s'ajoutent à cela les fonds propres (de tous les partenaires, le cas échéant) du projet (ou projet de coopération), dont le montant doit au moins égaler celui des fonds fédéraux demandés sur l'ensemble de la période de projet. La répartition des fonds propres engagés peut varier entre les partenaires de projet.

La période de financement s'étend jusqu'au 31 décembre 2024. Les fonds non utilisés à cette date doivent être restitués aux instances fédérale.

Le programme dispose d'un total de 4.5 millions CHF à octroyer aux projets. Quels que soient les résultats du premier appel à projets, un second sera lancé au printemps 2021.

Les salaires des responsables de l'égalité des chances ou les bourses ne sont pas financés sur les fonds fédéraux alloués au projet. Le financement de projets de recherche est exclu. Des analyses/études d'accompagnement dans le cadre du projet sont possibles.

Exigences légales (O-LEHE)

Les fonds propres peuvent être investis sous forme de « real money » (au moins à hauteur de 50%) ou de « virtual money »⁴.

Remarques : Les structures d'égalité des chances déjà intégrées dans le budget des hautes écoles, et impliquées directement dans la réalisation du projet (ou projet de coopération), peuvent être comptabilisées au prorata dans la part obligatoire des contributions propres.

⁴ **Real money** : englobe les moyens financiers de la haute école qui sont mis à la disposition du projet et qui permettent de financer les collaborateurs internes (preuve requise permettant d'établir que les personnes en question ont collaboré au projet : description de poste, contrat de travail, convention) et externes participant au projet ainsi que les acquisitions qui doivent être faites dans le cadre du projet. Les dépenses mentionnées sont directement imputables au projet.

Virtual money : englobe la valeur de l'utilisation de l'infrastructure existante ainsi que les prestations des collaborateurs de la haute école qui ont collaboré au projet mais qui n'ont pas été rémunérés dans le cadre du projet en question. Comprend également les prestations des collaborateurs ayant été financées par le biais de programmes nationaux d'encouragement (par ex. FNS).

Berne, le 01.07.2020 COPIL

P-7

Appel à projets pour « Diversité, inclusion et égalité des chances (équité) dans le développement des hautes écoles 2021-2024 » : instructions pour le dépôt des dossiers

Les études d'accompagnement internes à la haute école, réalisées spécifiquement dans le cadre du projet (ou projet de coopération) et nécessitant la mise à disposition de ressources humaines, peuvent être comptabilisées comme « real money ». Les recherches financées par le FNS/Innosuisse ou par d'autres sources (EU, etc.), qui s'intègrent dans le projet de coopération, sans être menées spécifiquement dans le cadre de celui-ci ou en vue d'en réaliser les objectifs, peuvent être comptabilisées comme « virtual money ».

6. Contact

Dr. Gabriela Obexer-Ruff, coordinatrice du programme (jusqu'à fin 2020)

gabriela.obexer@swissuniversities.ch, tél. 031 335 07 55

Noëmi Eglin et Patricia Schmidiger (à compter du 1.1.2021)

<mailto:noemi.eglin@swissuniversities.ch>, tél. 031 335 07 37

patricia.schmidiger@swissuniversities.ch, tél. 031 335 07 73

Catherine Vésy, administration du programme

catherine.vesy@swissuniversities.ch, tél. 031 335 07 67

Annexes

1. Formulaire de soumission des [demandes de projet](#) (période 2021-2024)
2. Le formulaire d'évaluation sera mis en ligne sur le site de swissuniversities à une date ultérieure.